



N°2 - DÉCEMBRE 2022

MON CANAL

La lettre d'actualités

EN CE MOMENT DANS LE SANTERRE – HAUTE-SOMME



**400 PERSONNES
RENCONTRÉES**

Lors des réunions publiques en 2022



OCTOBRE 2022

Lancement de la procédure pour la conception-réalisation du Pont Canal de la Somme / Choix du groupement au second semestre 2024



1^{ER} TRIMESTRE 2023

Reprise des diagnostics d'archéologie préventive dans les secteurs concernés



RETOUR SUR LES RENCONTRES PUBLIQUES DE L'AUTOMNE

Le Canal Seine-Nord Europe avance jour après jour. Son arrivée dans la Somme se précise, et nous avons la volonté de préparer les prochaines étapes avec le territoire. Ainsi, de septembre à novembre dernier, nous sommes venus échanger avec vous lors de 9 rencontres publiques. L'objectif ? Vous informer, habitants des communes prochainement traversées par le Canal, des aménagements prévus près de chez vous et des perspectives de développement économique offertes par le projet. Nous vous remercions pour votre participation et nous réjouissons d'avoir pu répondre à vos questions et remarques sur le projet.

Les grands travaux du Canal ont commencé dans l'Oise, avec le rescindement de l'Oise et la construction de 4 ponts entre Compiègne et Noyon. Dans le Santerre-Haute-Somme, une dernière phase préparatoire permettant le démarrage des travaux au second semestre 2024 est à venir : l'enquête publique environnementale, prévue à l'automne 2023.

Ce deuxième numéro de la lettre d'actualités et nos temps d'échanges réguliers sont autant d'occasions de vous informer de l'actualité du projet, de son insertion territoriale, des opportunités qu'il offre et des événements organisés que nous vous proposons. Dans ce numéro, nous souhaitons vous expliquer comment le Canal sera alimenté en eau, nous reviendrons sur la préparation du chantier et l'archéologie préventive, et nous partageons avec vous ce que nous avons retenu de nos rencontres de l'automne.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Ellody Coffin,
Directrice du territoire Santerre - Haute-Somme

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Restons connectés

santerre.hautesomme@scsne.fr
www.canal-seine-nord-europe.fr



L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL

Dès les premières études, l'alimentation en eau du Canal a fait l'objet de la plus grande considération. Celles-ci ont été affinées à chacune des étapes depuis les années 2000 et intègrent les enjeux du réchauffement climatique (épisodes de fortes précipitations, périodes de sécheresse et de fortes chaleurs plus fréquents).

Ainsi, le Canal est conçu pour être économe en eau, préserver la ressource et tenir compte des autres usages.

Un canal économe en eau : étanchéité forte de la cuvette équivalent à 40cm d'épaisseur d'argile et recyclage de l'eau des écluses grâce aux bassins d'épargne.

Un canal qui préserve la ressource en eau : il n'y aura aucun prélèvement dans les nappes. Il sera alimenté par l'Oise via une prise d'eau à Montmacq (Oise) sur le bief de confluence avec l'Aisne où la ressource en eau est abondante.

Un canal qui prend en compte les autres usages de l'eau : préservation de la qualité de la rivière Oise avec une diminution, voire l'arrêt des prélèvements en période d'étiage. La retenue de Louette, construite sur les communes d'Allaines et Bouchavesnes-Bergen, prendra alors le relai et assurera l'alimentation en eau du Canal. Enfin, ce schéma d'alimentation en eau intègre des marges de sécurité importantes et tient compte des effets du changement climatique. Par exemple, les apports d'eau des précipitations ne sont pas pris en compte et l'évaporation est considérée à son maximum (comme en plein été) toute l'année.

Toutes les dispositions sont prises pour garantir un fonctionnement robuste du Canal en harmonie avec les autres usages de l'eau : besoins pour la nature, l'eau potable, l'industrie et l'agriculture.

L'enquête publique environnementale prévue à l'automne 2023 vous permettra d'avoir accès à l'ensemble des études relatives à la gestion de l'eau.

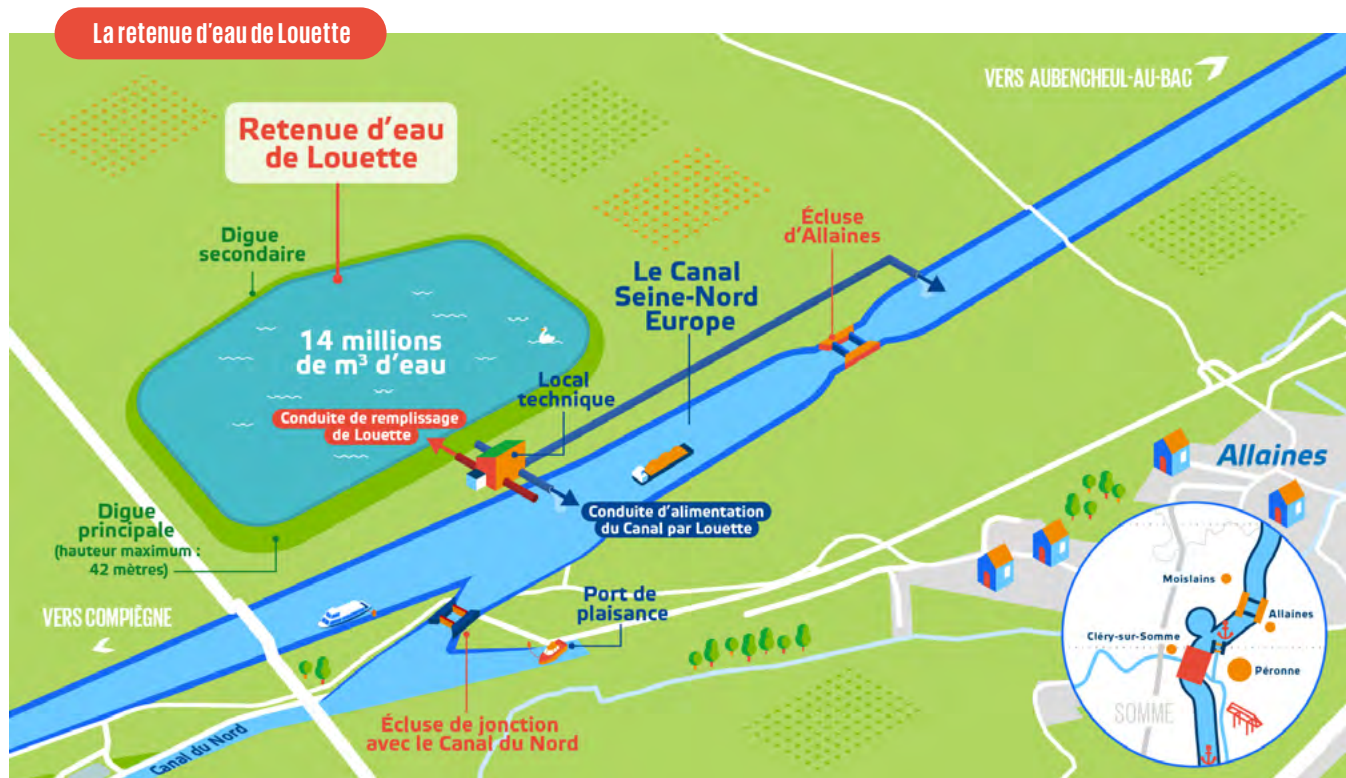
La retenue d'eau de Louette, un ouvrage central pour l'alimentation en eau du Canal

Une retenue d'eau de 14 millions de m³ sera construite à Allaines, à proximité du bief le plus haut du Canal. Son dimensionnement tient compte des dernières projections en matière de changement climatique pour assurer un fonctionnement durable du Canal. Sa capacité permet de le faire fonctionner pendant environ 4 mois, le temps de retrouver des conditions dans l'Oise rendant de nouveau possible les prélèvements. La retenue de Louette est remplie lors des périodes de plus hautes eaux de l'Oise si nécessaire.

Cette retenue d'eau est un ouvrage à vocation uniquement technique. Ainsi, pour des raisons de sécurité, les activités nautiques seront interdites sur le bassin.

Les digues du bassin respecteront bien entendu toutes les normes de conception, de construction et d'entretien des grands barrages hydrauliques, notamment en termes de sécurité. Par exemple, des dispositifs permanents de surveillance de la structure de l'ouvrage seront installés afin de détecter la moindre anomalie.

La digue principale sera construite à l'aide de remblais issus du creusement du Canal et des plantations d'arbres permettront de l'intégrer dans le paysage.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE ET LES TERRITOIRES

Kateline Ducat



4 QUESTIONS À KATELINE DUCAT, CHARGÉE DE MISSION ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DU PROJET

En quoi consiste l'archéologie préventive ?

Réalisée en amont des travaux d'aménagement du territoire, l'archéologie préventive vise à connaître et sauvegarder le patrimoine enfoui. En premier lieu, les archéologues procèdent au diagnostic du terrain, phase durant laquelle ils dégagent et observent les sous-sols. Si des vestiges significatifs sont identifiés, l'État, via le Service Régional de l'Archéologie (SRA) prescrit alors une étape de fouille permettant de les étudier. Ces deux étapes accomplies, le SRA prononce une libération de toute contrainte archéologique, ce qui autorise le début des travaux sur les parcelles.

Quel rôle jouez-vous dans la réalisation du Canal ?

J'assure la maîtrise d'ouvrage du volet archéologique du projet, en relation avec le SRA et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ou les services d'archéologie des collectivités qui réalisent les travaux. En amont des opérations, je sollicite les opérateurs fonciers pour libérer les terrains puis, durant les campagnes, je veille au respect du cadre défini par l'autorisation environnementale, en lien avec le service environnement de la SCSNE et avec l'aide d'écologues¹ privés. Je travaille en étroite collaboration avec les équipes techniques de la SCSNE, notamment pour coordonner les opérations d'archéologie avec le planning des travaux.

Que se passe-t-il lorsque les vestiges archéologiques sont découverts ?

Le site est topographié² et une reconstitution 3D peut être réalisée si des pièces intéressantes sont trouvées. Tous les objets sont récupérés par les archéologues pour être étudiés en laboratoire par des spécialistes, comme des céramologues, des archéozoologues ou encore des anthropologues. Un rapport est ensuite établi par l'Inrap³ et, après validation par le SRA, les services de l'État récupèrent et conservent les vestiges. Ils peuvent alors être proposés à des musées pour leurs collections ou pour des expositions.

« L'archéologie préventive permet de bien connaître le territoire et d'en sauvegarder le patrimoine »

Quelles précautions prenez-vous dans l'organisation de vos interventions sur le terrain ?

La SCSNE veille à faire avancer le projet du Canal en limitant les impacts pour les habitants et l'environnement du territoire, ce qui conditionne notre organisation. Par exemple, pour procéder à un diagnostic sur un terrain agricole, nous intervenons autant que possible après les récoltes. Ailleurs, la présence de certaines espèces de faune ou de flore peut nous conduire à planifier nos interventions après qu'elles aient été déplacées. Enfin, si le SRA demande le diagnostic d'une parcelle boisée, nous ne pouvons le réaliser qu'en dehors des périodes de nidification (entre le 15 septembre et le 15 janvier ou 15 mars, suivant les espèces).

1000 HA

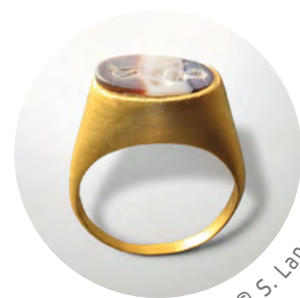
de diagnostics archéologiques à réaliser sur l'ensemble du tracé du Canal

(1 800 ha déjà réalisés entre 2008 et 2013 et 100 ha de fouilles sur 90 sites)

11M

C'est la profondeur maximale d'une fouille archéologique sur un site paléolithique

Cliché d'une bague en or avec intaille*** en agate rubanée (fin du 1er siècle avant J.-C.) découverte en 2011 lors des fouilles menées pour le Canal Seine-Nord Europe, sur le site d'une prestigieuse villa gallo-romaine à Noyon.



© S. Lancelot, Inrap

1 L'écologue est un scientifique spécialisé en écologie qui intervient pour limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement et la biodiversité
2 Topographier un terrain consiste à le représenter sur un plan avec les formes et les éléments, naturels ou artificiels, qui le composent.
3 Institut National des Recherches Archéologiques Préventives

#LECANALAVANCE

LE CHANTIER SE PRÉPARE SUR VOTRE TERRITOIRE

Une dernière phase d'études dites de « projet » se déroule en ce moment dans la Somme. Ces études finalisent techniquement la consistance des aménagements, précisent la nature des travaux et en définissent le calendrier. Elles permettent la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises relatif au marché pour les travaux, en vue du chantier qui débutera au second semestre 2024.

Parmi ces études, les sondages géotechniques sont en cours sur l'ensemble du tracé du Canal. Ces sondages permettent de connaître la nature des sols et le niveau des nappes phréatiques, et de dimensionner les remblais, les déblais et les fondations des ouvrages d'art.

DÉCOUVREZ LA VIDÉO

À la découverte des grandes étapes de réalisation du Canal Seine-Nord Europe



#LECANALAVEC MOI

RETOUR SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES DANS LA SOMME

Les 9 rencontres publiques organisées de septembre à novembre ont permis à la SCSNE d'échanger avec près de 400 personnes. Les questions, très diverses, ont particulièrement porté sur la sécurité des infrastructures, la prise en compte des impacts écologiques du Canal (en particulier la durabilité de son alimentation en eau et son impact sur la faune locale), les besoins en termes de financement au regard du contexte économique instable, ou encore l'organisation des travaux ainsi que le devenir du Canal du Nord. L'ensemble des comptes-rendus de ces échanges est disponible en ligne sur le site internet du Canal Seine Nord Europe (rubrique «Le Canal chez vous» > Territoire du Santerre Haute-Somme).



POUR EN SAVOIR +



Partenaires financiers



Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE